



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 30 JUIN 2026**

**CM2026/06/30/24 : CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION "PARIS JE T'AIME
- OFFICE DE TOURISME" 2026**

DATE DE LA CONVOCATION : 24 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 205
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Théa FOURDRINIER

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de d'attractivité et de rayonnement national et international, la participation à tout organisme intégrant dans son action la promotion du territoire de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2023/04/14/31 approuvant les orientations de la feuille de route en matière de tourisme,

Vu la délibération CM2023/04/14/33 approuvant la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme et des Congrès de Paris,

Vu les statuts de Paris je t'aime - Office de tourisme joints à la présente délibération,

Vu le courrier du Président de Paris je t'aime – Office de tourisme sollicitant auprès de la Métropole une subvention,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement avec Paris je t'aime – Office de tourisme annexé à la présente délibération,

Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'attractivité et de rayonnement national et international qui permet la participation à tout organisme intégrant dans son action la promotion du territoire de la Métropole du Grand Paris,

Considérant que les missions de Paris je t'aime - Office de tourisme contribuent au développement et à la promotion du tourisme sur le territoire de la Métropole du Grand Paris,

Considérant l'intérêt du programme d'actions, visant à élargir le périmètre de la destination touristique parisienne à l'échelle métropolitaine, porté par Paris Je t'aime – Office de tourisme,

Considérant que Monsieur Luc CARVOUNAS, Vice-Président, membre du Conseil d'administration de Paris je t'aime – Office de tourisme, ne prend part ni aux débats ni au vote,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec Paris je t'aime – Office de tourisme pour l'année 2026.

ATTRIBUE une subvention de 800 000 € (huit cent mille euros) à Paris je t'aime – Office de tourisme pour l'année 2026.

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 65 du budget 2026 de la Métropole du Grand Paris.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 2 (Monsieur Luc CARVOUNAS ; Madame Hélène de COMARMOND représentée par Luc CARVOUNAS)

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.